

**Commune de MAILLY-RAINEVAL****PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**de MAILLY-RAINEVAL**

Séance ordinaire du 15 Avril 2024

**Convocation** : le 02 Avril 2024**Affichage** : le 22 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN par M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.

**Absent(es)** : M<sup>r</sup> Vincent RICHARD.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.

**Approbation du Procès-verbal du conseil du 11 Mars 2024 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

**Délibération 06.2024 : Adhésion à l'Association SOMEA 2024.**

M<sup>r</sup> le Maire, informe les membres du Conseil que l'Association SOMEA est intervenue ces dernières années au profit de notre commune à notre demande pour les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de leur assistance et de marquer notre intérêt pour la mission remplie par SOMEA, il nous invite donc à renouveler notre adhésion pour l'année 2024.

Le montant de la cotisation fixé à 30 €, pour les communes isolées.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 07.2024 : Approbation des Taux d'imposition 2024.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : **7.94 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.85 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7.55 %**
- cotisation foncière des entreprises : **9.98 %**

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : **7.94 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.85 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7.55 %**
- cotisation foncière des entreprises : **9.98 %**

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

**Délibération 08.2024 : Approbation du Budget Primitif 2024.**

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DÉPENSES</b>	306 687.37 €	103 624.10 €
<b>RECETTES</b>	306 687.37 €	103 624.10 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2024 de la commune comme ci-dessus-présenté.

**Organisation des différentes manifestations :**

☞ Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 :

Rassemblement au monument aux morts, **le Mercredi 8 mai 2024 :**

↳ **11h00 :** Cérémonie au Monument aux Morts ;  
Clique du Plessier - Rozainvillers ;  
Dépôt de gerbe ;  
Verre de l'amitié.

☞ Randonnée :

Mr le Maire et les membres du Conseil municipal vous invitent à une randonnée  
**le Samedi 08 Juin 2024 :**

↳ **9h00 :** Rassemblement à la Mairie pour le départ de la randonnée ;  
Prévoir glacière et pique-nique (à déposer à la Mairie) ;  
Apéritif offert par la commune ;  
Barbecues à disposition sur la Place pour l'ensemble des habitants.

Venez accompagné de vos voisins et de votre panier « pique-nique ».

☞ Fête Nationale :

**13 juillet 2024 : 21h30 :** Rassemblement à la Mairie.  
**22h00 :** Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues).  
**23h00 :** Pot de l'amitié offert par la Mairie.

**14 juillet 2024 : 11h00 :** Cérémonie au Monument aux Morts ;  
 Clique du Plessier - Rozainvillers ;  
 Dépôt de gerbe ;  
 Vin d'honneur ;  
 Barbecues à disposition des habitants.

☞ Fête du Village :

La fête du village aura lieu le **Dimanche 08 Septembre 2024.**

- ☞ Cochon et jambon à la broche ;
- ☞ Buvette ;
- ☞ Réderie (emplacement gratuit) ;
- ☞ Clique du Plessier - Rozainvillers ;
- ☞ Les étoiles de Moreuil (les Majorettes) ;
- ☞ Animation musicale ;
- ☞ Structures gonflables ;

**Tour de garde pour les Élections Européennes :**

**ÉLECTIONS EUROPÉENNES – DIMANCHE 09 JUIN 2024**

<b>8h00-10h00</b>	Xavier FAUVEL	Vincent RICHARD
<b>10h00-12h00</b>	Emmanuelle FIRMIN	Tatiana VIALLANEIX
<b>12h00-14h00</b>	Gilles BRULE	Carole CHARLES
<b>14h00-16h00</b>	Linda HOREMANS	Francis MOURIER
<b>16h00-18h00</b>	Christophe TAHON	Philippe GOBLET

**Questions diverses :**

☞ Fête du Village :

☞ Prestations Animation :

Stéff DJ Mawe de Fonches Fonchette nous propose 2 structures gonflables soit un toboggan géant chalet et un maxi trampoline pyramide pour un montant total de 760 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

☞ Cimetière :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le devis établi par les Pompes Funèbres DESPREZ de Moreuil. Le devis est estimé à 6 513 € TTC, afin de réaliser un étage complémentaire au columbarium et de créer un jardin du souvenir.

L'estimation du devis est actée dans le budget, celui-ci sera à détailler pour le prochain conseil.

☞ Château d'eau :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le château d'eau sera inauguré le Vendredi 20 Septembre 2024. Ces dates seront confirmées par les services des eaux de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

☞ Conformité du réseau incendie de la commune :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que les dossiers de subventions pour la conformité du réseau incendie de la commune ont été déposés en fin d'année 2023.

À ce jour, Monsieur le Maire, n'est pas certain d'obtenir l'ensemble des subventions demandées « DETR 14 872.45 € et Département 14 872.45 € ».

Monsieur le Maire, demande à son conseil municipal s'il souhaite malgré tout, engager les travaux de conformité du réseau incendie de la commune sans l'intégralité des subventions.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de réaliser ces travaux avec ou sans subvention.

☞ Association ou Comité des Fêtes :

Nous remercions les personnes qui ont assistés à la réunion du 29 mars dernier. Celle-ci avait pour but de créer une nouvelle association ou comité des fêtes, mais malheureusement rien n'a pu être acté. Ce jour-là, un petit groupe s'est constitué avec pour mission d'effectuer du porte à porte pour relancer la démarche.

☞ Syndicat Intercommunal de Soins infirmiers du sud Amiénois (SISA) :

Madame Linda HOREMANS, nous informe que lors de la séance du 10 avril dernier, il a été évoqué l'absorption du SISA par l'Établissement Public Social et Médico-Social (EPSOMS).

☞ Commissions CCALN :

↳ Développement économique :

Monsieur Gilles BRULÉ, nous informe que lors de la séance du 3 avril dernier, il a été évoqué :

- Le projet d'un parc solaire sur la zone d'activités d'Ailly sur Noye,
- La fermeture de KANDY PRATIQUE d'Ailly sur Noye fin de semaine,
- Le projet de rachat et réhabilitation de la boucherie HEYSSE par la commune d'Ailly.

↳ Finances :

Monsieur Christophe TAHON, nous évoque le budget de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, qui sera voté le 18 Avril avec 2 nouveaux budgets.

**CA 2023 :**

- *Fonctionnement* : Dépenses = 15 910 635 €  
Recettes = 19 942 515 €
- *Investissement* : Dépenses = 5 103 361 €  
Recettes = 6 333 053 €

**Les 2 nouveaux Budgets :**

- Budget Primitif ALMEO (Piscine)
- Budget Primitif OTALN (Office du Tourisme Avre Luce Noye)

Ces 2 budgets, sont partie intégrale de la CCALN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 19 Avril 2024